

## À SAVOIR

L'employeur et le salarié ont chacun un exemplaire de planning. Chaque exemplaire est établi pour une durée d'un an. Il est à remplir et signer conjointement.

CONSERVEZ PRÉCIEUSEMENT CE DOCUMENT



# PLANNING

RÉCUPÉRATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

CONGÉS PAYÉS



# RÉCUPÉRATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

NOM DU SALARIÉ .....  
NOM DE L'EMPLOYEUR .....

RÉCUPS ACQUISES	RÉCUPS PRISES	JOURS DE LA RECUP PRISE	RESTE À LA FIN DU MOIS	SIGNATURE EMPLOYEUR	SIGNATURE DU SALARIÉ
Septembre 20.....					
Octobre 20.....					
Novembre 20.....					
Décembre 20.....					
Janvier 20.....					
Février 20.....					
Mars 20.....					
Avril 20.....					
Mai 20.....					
Juin 20.....					
Juillet 20.....					
Août 20.....					
Septembre 20.....					
Observations :					

# PLANNING DES CONGÉS PAYÉS

NOM DU SALARIÉ .....  
NOM DE L'EMPLOYEUR .....

CONGÉS PAYÉS ACQUIS	NOMBRE DE JOUR PRIS	DU ..... AU .....	RESTE À LA FIN DU MOIS	SIGNATURE EMPLOYEUR	SIGNATURE SALARIÉ
Juin 20.....	2,5				
Juillet 20.....	2,5				
Août 20.....	2,5				
Septembre 20.....	2,5				
Octobre 20.....	2,5				
Novembre 20.....	2,5				
Décembre 20.....	2,5				
Janvier 20.....	2,5				
Février 20.....	2,5				
Mars 20.....	2,5				
Avril 20.....	2,5				
Mai 20.....	2,5				
Observations :	Les congés payés sont acquis au 31 mai et à prendre à partir du 1er juin.				